



Formulaire de demande à remplir par le demandeur aux fins d'obtenir une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO₂ pour :

- un véhicule automoteur électrique pur,
- un véhicule automoteur à pile à combustible à hydrogène,
- un véhicule automoteur électrique hybride rechargeable (émissions CO₂ ≤ 50g/km)

ATTENTION



- La présente demande est à introduire au plus tôt sept mois après la date à laquelle le véhicule a été immatriculé au nom du requérant de l'aide financière (12 mois pour les véhicules de location sans chauffeur), et au plus tard 2 ans après la date de la première mise en circulation du véhicule.
- L'aide financière est allouée pour les véhicules mis en circulation pour la première fois entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021 inclusivement, et qui n'ont pas encore été immatriculés à l'étranger. L'immatriculation du véhicule au nom du requérant de l'aide financière doit avoir lieu au plus tard 6 mois après la première mise en circulation du véhicule.
- La date de conclusion du contrat de vente ou, en cas de leasing, du contrat de location ou de leasing du véhicule doit intervenir au plus tard le 31 mars 2021.
- Les aides financières prévues par le présent règlement ne sont attribuées qu'une seule fois par véhicule routier.
- Pour les dispositions détaillées, il y a lieu de se référer au règlement grand-ducal.

AVIS IMPORTANT

- Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous les systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/reader).

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

1. L'aide financière est sollicitée pour un :

Véhicule automoteur électrique pur

- Voiture automobile à personnes ou camionnette
- Quadricycle, motocycle ou cyclomoteur

Véhicule automoteur à pile à combustible à hydrogène

- Voiture automobile à personnes ou camionnette
- Quadricycle, motocycle ou cyclomoteur

Véhicule automoteur électrique hybride rechargeable (émissions CO₂ ≤ 50g/km)

- Voiture automobile à personnes ou camionnette



Les champs marqués d'un * sont obligatoires

2. Les coordonnées du requérant de l'aide financière :

Particulier (personne physique)

Nom* :

Prénom(s)* :

Le cas échéant le nom de jeune fille est à indiquer.

Personne morale de droit privé

Nom de la personne morale* :

Nom de la personne de contact* :

Prénom(s)* :

N° d'identification national* :

N° compte IBAN* :

Le titulaire du compte doit être identique au requérant de l'aide.

N°, Rue* :

Code postal* :

Localité* :

Téléphone :

E-mail :

3. Les coordonnées du propriétaire du véhicule :

A remplir uniquement lorsque le requérant de l'aide n'est pas le propriétaire du véhicule (cas d'un contrat de leasing ou d'une location sans chauffeur).

Nom de la société* :

Nom de la personne de contact* :

Prénom(s)* :

N°, Rue* :

Code postal* :

Localité* :

Téléphone :

E-mail :

Déclaration de renonciation :

Le (la) soussigné(e)* :

pour le compte de la société* :

propriétaire du véhicule sous-indiqué renonce à l'aide financière allouée au titre du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2019, et se déclare d'accord à ce que l'aide précitée puisse être sollicitée par le détenteur actuel du véhicule, repris au point 2 du présent formulaire.

Fait à* :

Le* :

Signature* :



Les champs marqués d'un * sont obligatoires

4. Caractéristiques et données du véhicule :

Marque et type* :

Numéro d'identification* :

Numéro d'immatriculation* :

Date de la 1^{ière} mise en circulation* :

Date de la 1^{ière} immatriculation au
nom du requérant de l'aide financière* :

Emissions de **CO₂ en g/km**
(cycle d'essai standardisé combiné),
telles que reprises au certificat de
conformité communautaire* :

Uniquement pour les véhicules automoteurs électriques hybrides rechargeables

5. Les pièces justificatives requises :

- Copie du certificat d'immatriculation (carte grise)
- Copie du certificat de conformité communautaire établi par le constructeur du véhicule
- Copie du contrat de location ou de leasing du véhicule identifiant le véhicule moyennant son numéro d'identification.
(à joindre uniquement lorsque la demande est introduite par le détenteur du véhicule, ou lorsque la demande concerne un véhicule qui fait l'objet d'un contrat de location ou de leasing)
- Copie de la facture acquittée en due forme, attestant l'achat du véhicule
(à joindre uniquement lorsque le véhicule est un quadricycle, un motorcycle ou un cyclomoteur)
- Copie d'un document établi par le fournisseur d'électricité justifiant que le requérant de l'aide financière a souscrit à un contrat de fourniture d'électricité verte issue à 100 % de sources renouvelables
(à joindre uniquement par les personnes morales de droit privé)
- Copie du contrat de vente du véhicule lorsque :
 - la date de conclusion du contrat de vente est comprise entre le 11 mai 2020 et le 31 mars 2021 inclus ;
 - le véhicule est mis en circulation pour la 1^{ère} fois entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021 inclus.



6. Déclaration de conformité de la part du demandeur :

Le/la soussigné(e)* : propriétaire / détenteur

du véhicule sus-indiqué, s'engage à respecter les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO₂ et déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Le (la) soussigné(e) déclare avoir été propriétaire / détenteur

du véhicule en question pendant au moins sept mois (douze mois pour les voitures en location sans chauffeur) après la date où la voiture a été immatriculée à son nom, et avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la demande comme complète, à savoir :

1. que le formulaire est dûment rempli ;
2. les pièces justificatives reprises au point 5 du présent formulaire sont fournies.

Fait à* :

le* :

Signature* :

Informations en relation avec le règlement général sur la protection des données :

Dans le cadre de l'instruction du dossier, l'Administration de l'environnement procède à une vérification des conditions d'éligibilité, reprises au paragraphes 2, 3 et 6 de l'Article 1 du règlement grand-ducal modifié du 07.03.2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO₂.

Ainsi, l'Administration de l'environnement peut, si elle juge nécessaire, demander à la Société nationale de circulation automobile de procéder à une vérification complémentaire des données inscrites au certificat de conformité et au certificat d'immatriculation.

Contact pour l'envoi du formulaire :

La présente demande est à envoyer, ensemble avec les pièces justificatives, à

Administration de l'environnement
Subsides et aides financières
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette